

28 AVRIL 2016

Grève interprofessionnelle jusqu'au retrait

Depuis le 9 mars 2016, les URIF FO - CGT - FSU - SOLIDAIRES et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF - UNL - FIDL sont mobilisées contre le projet de loi Valls - Gattaz - Berger.

Des centaines de milliers de manifestants depuis le début du conflit dans toute la France - 1 200 000 le 31 mars 2016. Des manifestations qui revendiquent le retrait du projet de loi ... et un Président qui considère quant à lui, que les Français revendiquent des réformes. Il y a ceux qui s'exposent en page de couverture de Match et qui sont les amis du Président. Il y a ceux qui s'exposent aux gaz lacrymogènes et qui représentent la classe ouvrière.

Une classe ouvrière qui réagit contre les 41 milliards « offerts » au patronat et qui n'ont eu aucune incidence sur les créations d'emplois.



Une classe ouvrière qui réagit contre le pacte de responsabilité, imposé par la commission européenne et relayé par le gouvernement français entraînant précarité et pauvreté.

Une classe ouvrière qui réagit contre le projet de loi travail qui impose la flexibilité et les licenciements, qui tente de détruire le code du travail, les conventions collectives et les statuts, qui met en place l'inversion des normes et les décisions prises dans les entreprises par les patrons de droit divin, qui décide de la mise en place de référendum dans ces dernières à l'initiative d'organisations minoritaires et dont la seule volonté est de faire disparaître les organisations syndicales parachevant ainsi la volonté du patronat de casser tout ce qui a été mis en place par le conseil national de la résistance.



Une classe ouvrière qui réagit contre la volonté du gouvernement et de ses alliés, y compris syndicaux, à « intégrer le syndicalisme libre et indépendant ».

La lutte se poursuit. Après la manifestation de soutien aux jeunes le 14 avril 2016, les organisations FO - CGT - FSU - SOLIDAIRES et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF - FIDL - UNL poursuivent leur lutte. Elles appellent d'ores et déjà à faire du 28 avril 2016 une grande journée de grève interprofessionnelle pour le retrait du projet de loi.

Elles appellent également tous les militants et adhérents à participer à la manifestation qui devra dépasser celle du 31 mars 2016 et qui partira de la place Denfert Rochereau à 14 heures pour se rendre place de la Nation.

L'URIF FO, comme son Comité Confédéral National, appelle à la réunion d'assemblées générales pour se prononcer sur la suite des actions, y compris jusqu'à

la grève reconductible jusqu'au retrait.

Historiquement, nous avons déjà organisé un rassemblement au Mur des Fédérés et nous avons manifesté avec la CGT - la FSU et SOLIDAIRES un 1^{er} Mai. S'inscrivant dans l'action de retrait du projet de loi travail, nous ferons un 1^{er} Mai ensemble.

Des délégations iront au Mur des Fédérés le matin du 1^{er} Mai à 11 heures. Des prises de parole de chacune des délégations auront lieu.

Le midi se déroulera, place Gambetta, un apéritif républicain qui regroupera les différentes délégations mais également tous les Parisiens qui désireront se joindre à nous.

A 15 heures, la manifestation regroupant les URIF FO - CGT - FSU - SOLIDAIRES et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF - UNL - et FIDL partira de la place de la Bastille à 15 heures pour se rendre place de la Nation.

Une seule revendication :

RETRAIT DU PROJET DE LOI

DERNIERE MINUTE - DERNIERE MINUTE - DERNIERE MINUTE -

Une réunion de préparation des manifestations du 28 avril et 1^{er} Mai sur le plan matériel et du SO se tiendra le 25 avril 2016 à 10 heures au siège de l'URIF FO - 131 rue Damrémont 75018 PARIS.



Toutes les structures concernées syndicats et UD sont invités à y participer. Une réunion inter régionale pour l'organisation de ces deux manifestations se tiendra le même jour au siège de l'URIF CGT à Montreuil à 14 heures (Seules les UD FO d'Ile-de-France sont concernées).

**COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DE LA CGT FORCE OUVRIÈRE
PARIS, LES 13 & 14 AVRIL 2016**

RÉSOLUTION

UN SEUL MOT D'ORDRE : RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL

Réuni les 13 et 14 avril 2016 à Paris, le CCN s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du 23ème Congrès confédéral de février 2015 à Tours.

Le projet de loi « *Travail* » détruit les droits sociaux collectifs et accroît les inégalités ainsi que la précarité, notamment des jeunes dans la continuité des lois « *sécurisation de l'emploi* », « *dialogue social* » et « *pour la croissance et l'activité* ».

L'inversion de la hiérarchie des normes, destruction programmée des conventions collectives de branches par le transfert de pans entiers du droit du travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise ; la remise en cause des missions de la branche et de droits collectifs ; la destruction de droits individuels acquis ; la mise en cause des majorations des heures supplémentaires ; les facilitations des licenciements ; l'affaiblissement de la médecine du travail sont au cœur de ce projet. Ce texte est inacceptable, dans sa philosophie générale comme dans nombre de ses articles.

Cette logique de remise en cause des garanties et des droits collectifs concerne tous les salariés du privé et du public.

Le CCN se félicite de la mobilisation des salariés et des jeunes lors de la journée de grève interprofessionnelle du 31 mars rassemblant 1,2 millions de salariés et jeunes en manifestations. Cette grève appuyée par 5 journées de mobilisations en mars et avril avait pour seul objectif le retrait de ce projet de loi.

Cette mobilisation, et elle seule, a déjà conduit à des reculs. Cependant, le fil conducteur du projet, notamment l'inversion de la hiérarchie des normes persiste, de même que l'aggravation de l'assouplissement des licenciements économiques dans les PME et TPE.

Pour le CCN, la priorité est de réussir la journée de grève interprofessionnelle et de manifestations du 28 avril. Dès à présent, il appelle à l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises et administrations pour assurer le succès de cette journée et discuter de la poursuite de l'action, en particulier par la grève, sur le seul mot d'ordre de retrait du projet de loi.

Dans ce cadre, le CCN donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toutes initiatives.

Votée à la majorité, 2 abstentions, 1 contre

Paris, le 14 avril 2016